

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT BLAISE DU BUIS (Isère)

Nombre de Conseillers Elus : 15

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT

Le 30 MARS

En exercice : 15

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT BLAISE DU BUIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de : Madame Véronique LEONARDI.

Présents : 10

Date de convocation : 24 MARS 2017

Votants : 15 (dont 5 pouvoirs)

Présents : Mmes Véronique LEONARDI ; Muriel LOMER, Annie BARUDIO ; Elvira AFONSO-SARAT ; Sandrine PERSONNAZ ; Marie-Louise TESSAUR ; MM. Roger TESSAUR ; Jacques BRAIN ; Michel THIBIER ; Stéphane VERY.

Pouvoirs : M. Gregory BAGDAHN donne pouvoir à M. Stéphane VERY, M. Yves BOURELLY donne pouvoir à Roger TESSAUR, Mme Leslie MALJOURNAL-BLIN donne pouvoir à Mme Muriel LOMER, Mme Sonia MERCURI donne pouvoir à Mme Elvira AFONSO SARAT, M. Serge NOGUER donne pouvoir à Mme Véronique LEONARDI.

Absent ou excusé : Mmes Leslie MALJOURNAL-BLIN, Sonia MERCURI et MM. Gregory BAGDAHN, Yves BOURELLY, Serge NOGUER.

Secrétaire de séance : M. Stéphane VERY

Le quorum est atteint

Approbation du dernier compte rendu : le procès-verbal du Conseil municipal du 26 janvier 2017 est approuvé.

Délibération n°2017033001 : Approbation du Compte Administratif 2016

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Muriel LOMER, 1ère Adjointe, délibérant sur le Compte Administratif 2016 dressé par Madame Véronique LEONARDI, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives s'y rapportant concernant l'exercice 2016 :

- **LUI DONNE ACTE** du Compte Administratif 2016 lequel se résume ainsi :

SECTION	Année 2015	Réalisé en 2016			Résultat de clôture Au 31/12/2016
		Reprise exercice antérieur	Dépenses en Euros	Recettes en Euros	
FONCTIONNEMENT		576 064.47	781 249.54	(+) 205 185.07	(+) 205 185.07
Résultat de fonctionnement				Excédent de fonctionnement	<u>Excédent de fonctionnement</u>

INVESTISSEMENT	(+) 446 699.83	659 270.16	440 041.85	(-) 219 228.31	(+) 227 471.52
Résultat d'investissement	Excédent cumulé d'investissement			Déficit d'investissement	<u>Excédent cumulé d'investissement</u>

Il est précisé que Madame le Maire a quitté la séance pour le vote de cette délibération.

Le Compte administratif 2016 est adopté à la majorité des membres présents et représentés.

La présente délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

VOTE	POUR : 13	OPPOSITION : 0	ABSTENTION : 1
------	-----------	----------------	----------------

Délibération n° 2017033002 : Approbation du Compte de Gestion 2016

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame Véronique LEONARDI, Maire :

Après s'être fait présenter par la 1ère Adjointe, Madame Muriel LOMER, le budget primitif et les décisions modificatives concernant l'exercice 2016 ;

Après avoir entendu et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ;

Considérant que toutes les RECETTES et les DÉPENSES sont justifiées, le Conseil municipal :

- **DÉCLARE** que le COMPTE DE GESTION dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni remarque, ni observation, ni réserve de sa part.

- **APPROUVE** ce COMPTE DE GESTION 2016

La présente délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

VOTE	POUR : 14	OPPOSITION : 0	ABSTENTION : 1
------	-----------	----------------	----------------

Délibération n° 2017033003 : Affectation du résultat de fonctionnement 2016

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Véronique LEONARDI, Maire :

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 205 185.07 € ;

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou (déficit)	205 185.07 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	205 185.07 €
(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	227 471.52 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €
Besoin de financement F	0.00 €
AFFECTATION = C	205 185.07 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	205 185.07 €
H Report en fonctionnement R 002	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

La présente délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

VOTE	POUR : 14	OPPOSITION : 0	ABSTENTION : 1
------	-----------	----------------	----------------

Délibération n° 2017033004 : Taux d'imposition pour l'année 2017

Afin d'équilibrer le Budget Primitif de Fonctionnement 2017, il a été décidé d'inscrire la somme de 340 000 € au produit des Contributions Directes (article 73111). Les bases d'impositions ont été notifiées le 21 mars 2017 via le portail internet de la gestion publique de la DGFIP.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE DE NE PAS AUGMENTER ET D'APPLIQUER** les taux d'imposition pour l'année 2017 suivants :

Libellés :	En 2015 pour mémoire	En 2016 pour mémoire	Pour 2017 :
TAXE D'HABITATION	8,63	8,63	8,63
TAXE FONCIERE BATIE	24,38	24,38	24,38
TAXE FONCIERE NON BATIE	59,76	59,76	59,76

La présente délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

VOTE	POUR : 15	OPPOSITION : 0	ABSTENTION : 0
------	-----------	----------------	----------------

Délibération n° 2017033005 : Adoption du budget primitif 2017

Madame Véronique LEONARDI, Maire, présente le Budget Primitif 2017 préparé par la Commission finances comme suit :

Sections :	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	697 860,00 €	976 337,59 €
Recettes	734 682,00 €	976 337,59 €

Solde prévisionnel de fonctionnement 2017 : (+) 36 822.00 Euros

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, le Conseil municipal :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2017

La présente délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

VOTE	POUR : 10	OPPOSITION : 2	ABSTENTION : 3
------	-----------	----------------	----------------

Délibération n° 2017033006 : Signature du marché public aux titulaires retenus pour les travaux de rénovation des vestiaires de la Halle du Buis

Vu la décision de rénover les vestiaires et du local cuisine avec création de nouveaux sanitaires et d'un espace cuisine pour les utilisateurs de ce complexe La Halle du Buis situé route de Célinas,

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 juin 2016 retenant le Cabinet OB Architecture à Voiron pour sa mission de Maîtrise d'œuvre,

Vu le Code des Marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le Conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le Maire applique les décisions du Conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle,

Vu la parution d'un avis d'appel public à la concurrence en date du 24 février 2017 dans le Journal les Affiches de Grenoble et du Dauphiné,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 27 mars 2017,

Considérant que, avec l'assistance du Maître d'œuvre OB Architecture, et au regard des critères annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de consultation, la Commission d'Appel d'Offres a classé les offres et retenu les candidats suivants :

Lot No 1 : Terrassement - Gros œuvre - Démolitions

Entreprise : SARL DM, 103 rue Pasteur à Seyssins 38180 pour un montant de 43.028,76 Euros H.T.

Lot No 2 : Menuiseries extérieures aluminium

Infructueux

Lot No 3 : Serrurerie

Entreprise : Garcin Serrurerie Metallerie, 568 rue JB Garcin à St Jean de Moirans 38430 pour un montant de 11.920,00 Euros H.T.

Lot No 4 : Cloisons - faux plafonds

Entreprise : Kolerski Plâtrerie, 55 route de Bièvre à Rives 38140 pour un montant de 9.770,43 Euros H.T.

Lot No 5 : Menuiseries intérieures

Entreprise : G.D. Agencement, 25 chemin de l'église à Réaumont 38140 pour un montant de 21.599,00 Euros H.T.

Lot No 6 : Carrelage - Faïences

Entreprise : EURL Carrot JLC Carrelages, ZA les Avorgères à Sonnay 38150 pour un montant de 18.261,00 Euros H.T.

Lot No 7 : Peinture

Entreprise : SN S3P, 6 rue Souiller ZAC les Meunières II à la Côte Saint André 38260 pour un montant de 3.350,00 Euros H.T.

Lot No 8 : Electricité - Courant fort et faible

Entreprise : GBE SAS, ZA Bâtiment St Exupéry à St Etienne de St Geoires 38590 pour un montant de 13.898,58 Euros H.T.

Lot No 9 : Chauffage - Plomberie - VMC

Entreprise : SARL Chauffage Ventilation Sanitaire Dauphinois, 225 Impasse de ZA-Cours à St Geoires 38590 pour un montant de 85.531,00 Euros H.T.

Il convient d'autoriser Madame le Maire, Pouvoir Adjudicateur, à signer les pièces du marché avec les entreprises susvisées pour les travaux de réaménagement de la partie des vestiaires de la Halle des sports de Saint Blaise du Buis,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'autoriser Madame le Maire à signer les pièces du marché public à intervenir avec les entreprises retenues à l'issue du marché à procédure adaptée pour les travaux de réaménagement de la partie des vestiaires de la Halle des sports de Saint Blaise du Buis, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier, afin de mener à bien cette opération.

La présente délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

VOTE	POUR : 13	OPPOSITION : 2	ABSTENTION : 0
------	-----------	----------------	----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Véronique LEONARDI

Affiché à la porte de la Mairie le 31/03/2017.